



CODE D'ÉTHIQUE ET DE CIVILITÉ

Cycl'O Nord est en existence depuis 1991. C'est un fait historique qui mérite d'être souligné dans la communauté. À la revue des archives et documents qui ont marqué le club, il apparaît clairement une volonté de saine camaraderie et de respect entre les membres et les administrateurs.

À cet égard, il convient de perpétuer cette tradition en la codifiant et en l'intégrant officiellement dans les actes constitutifs de Cycl'O Nord. Cette pratique est d'ailleurs de plus en plus ancrée dans l'optique de beaucoup d'organismes, ayant comme objectif premier, le bien-être de leurs membres. Ainsi :

- 1** *Les membres ont le droit d'être traités avec respect et dignité, que ce soit entre eux ou de la part des administrateurs;*
- 2** *Les membres ont le droit de participer aux activités de Cycl'O Nord en ayant le sentiment d'y être les bienvenus, sans discrimination ou exception, et sans égard à leurs capacités (sous réserve d'éléments de sécurité) ;*
- 3** *Les membres ont le droit et le devoir de promouvoir la saine administration de leur club;*
- 4** *Les membres ont le droit et le devoir de veiller à la préservation des plus hauts standards démocratiques et de transparence dans la gestion de Cycl'O Nord;*
- 5** *Par leur comportement et dans les faits, les administrateurs doivent servir d'exemple dans la conduite des affaires du club;*
- 6** *Dans le cadre des activités du club, les membres, et surtout les administrateurs, ont le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de Cycl'O Nord, sans attente de bénéfice pécuniaire ou de privilèges indus pour eux-mêmes, leurs proches ou leur entreprise, tel que défini aux règlements généraux;*
- 7** *Les administrateurs doivent, dans la mesure du possible, prendre leurs décisions par voie de consensus;*
- 8** *Le contenu des délibérations du conseil d'administration est, par défaut, confidentiel, sauf pour les résolutions, dont copie certifiée fait seule acte d'office, à la requête spécifique d'un demandeur légitime;*
- 9** *Les administrateurs doivent entretenir des rapports respectueux et empreints de courtoisie entre eux. Ils ont le devoir de s'abstenir de diffuser de l'information non requise, à caractère douteux, ou de nature à porter atteinte à la plus élémentaire civilité ou au respect envers la personne;*
- 10** *Les membres, de même que les administrateurs, doivent s'efforcer de maintenir un niveau de langage qui favorise les échanges amicaux;*
- 11** *Il y a lieu de toujours se rappeler que le but de Cycl'O Nord est d'offrir un cadre d'activité sportive dans un contexte récréatif et non-compétitif;*
- 12** *Les administrateurs s'engagent à signer le présent code, à titre de protocole impératif de fonction.*

(Adopté et signé le 11 mars 2015 – CAR-20150311-D)